

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi 7 mars à 10h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 28 février 2025, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Corinne NOEL, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Etai BONNINGUES (suppléant de M. PERALDI), Pascal GAVOIS, Bernard HENON, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Robert PILLE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. PILLE), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme BOUAZZI), Antoine PERALDI (suppléé par M. BONNINGUES), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI

F5-03-2025 : MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LE CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UN CENTRE DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (C.V.O.M.R.) – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la note explicative de synthèse ;

Vu le projet de protocole ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le groupement OCTEVA S.A.S. (mandataire solidaire) / EIFFAGE CONSTRUCTION NORD PAS DE CALAIS S.A.S./POLYNOME a été attributaire d'un Marché Public Global de Performance (M.P.G.P.) en vue de la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) via une notification du 5 juillet 2017.

Le SEVADEC négocie, depuis plusieurs mois, la conclusion d'un protocole transactionnel avec OCTEVA dans le cadre de ce M.P.G.P.

Accusé de réception en préfecture
 062-256203936-20250307-F5-03-2025-DE
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Ce protocole concerne les modalités techniques, juridiques et financières de l'achèvement de ce dernier, et notamment :

- la réception des travaux,
- la liste des réserves,
- l'indemnité perçue par l'assureur au titre de l'incendie survenu sur le hall de stockage des sous-produits,
- le solde financier du marché.

Au regard de la situation financière dégradée et préoccupante de la société OCTEVA, qui risque d'être placée en cessation de paiement puis en liquidation judiciaire, il apparaît judicieux de signer le protocole dans les plus brefs délais afin que le SEVADEC ne soit pas privé des concessions garanties par OCTEVA dans le cadre des négociations.

Les discussions ayant abouti, il convient désormais d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel qui prévoit des concessions réciproques de la part des deux parties.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 28 février 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel relatif au M.P.G.P. conclu en vue de la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un C.V.O.M.R. avec le groupement d'entreprises composé des sociétés OCTEVA, EIFFAGE CONSTRUCTION NORD PAS DE CALAIS et POLYNOME,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déléguer sa signature pour les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*


62101 CALAIS CEDEX

